

LES HONORAIRES DE VOTRE SAGE FEMME

Art. L.1111-3, R.1111-21 à R.1111-25, R.4127-341 du code de la santé publique

Claire de la Barbée
Sage femme Diplômée d'Etat
 N°RPPS 1000099720 / N° Adéli 785009234



« Votre sage-femme pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre sage femme vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre sage femme peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, elle en détermine le montant avec tact et mesure. »

	CODE	Tarif des honoraires
Consultation	C + MSF	25€
Consultation avec frottis cervico vaginal	C+MSF+ JKHD001	37.46€
Pose de stérilet	JKLD001	38.40€
Consultation JF de 15 à 18 ans (prise en charge 100%)	CCP	46€
Bilan prénatal	SF 12.6	35.28€
Ablation d'implant	QZGA002	41.80€
Séance de préparation individuelle (1 ^{ère} séance – EPP)	SF 15	42€
Séance de préparation à l'accouchement (séances suivantes individuelles)	SF 12	33.60€
Séance de préparation à l'accouchement (séances suivantes jusqu'à 3 patientes)	SF 11.6	32.48€
Séance de préparation à l'accouchement (séances suivantes plus de 3 patientes)	SF 6	16.80€
Rééducation périnéo-sphinctérienne	SF 7.5	21€
Monito grossesse singleton (sur prescription)	SF 15.6	43.68 €
Monito grossesse Gemellaire (sur prescription)	SF 22.6	63.28 €

SF : 2.80€

Tarif en vigueur au 8 Avril 2021